



La situation sanitaire du pays, lié au Covid-19, nous a conduit à interrompre à compter du 13 mars 2020 les cours enfants, ados et adultes.

La continuité pédagogique a été mise en place soit par mails ou visio-conférence et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

A la veille de la rentrée de septembre, le virus circule toujours. Il est donc indispensable de respecter les geste barrières.

Le présent protocole vise à préciser les modalités de reprise des cours à compter de la rentrée dans le respect des règles de la doctrine sanitaire.

Ce protocole doit être lu, approuvé et signé par chaque adhérent à l'inscription.

PREAMBULE

Au premier cours, le professeur donnera toutes les informations pratiques sur le déroulement du cours, sur la distanciation physique, le respect des gestes barrières et l'hygiène des mains en tenant compte de la disposition des lieux et de la place allouée à chacun des adhérents. Une affiche sera apposée à l'entrée de la salle.

Les participants devront attendre en extérieur jusqu'à ce que le professeur les invite à rentrer. Ceci a pour but de diminuer le nombre de personnes dans l'établissement, les problèmes de circulation et les croisements entre les entrants et les sortants. L'accès à l'ascenseur est limité à une seule personne et interdit aux enfants.

La durée des cours sera de 50 mn ou 1 heure pour les enfants et ados collégiens et 1 heure trente pour les ados lycéens et les adultes. L'inter- cours sera de 15 minutes afin d'assurer la désinfection des tables, des chaises, du matériel et l'aération des locaux.

OBLIGATION DE L'ADHERENT

Il tiendra compte de la distanciation physique

Il devra porter un masque obligatoire pendant toute la durée du cours (ados et adultes)

Il devra venir avec son propre gel hydroalcoolique

Il devra venir avec son propre matériel demandé par le professeur (seul l'ouvrage lui sera offert au 1^{er} cours) trousse avec crayon, gomme stylos, feutres ou crayons de couleurs... pour éviter le prêt de matériel entre adhérents.

Les déplacements, pendant le cours seront limités

CORMEILLES EN PARISIS
Tél. : 06 38 71 97 72
ppdassociation@gmail.com
Site : <http://www.ppd-asso.fr>



Association à but non lucratif (loi 1901)
A vocation linguistique et culturelle n°A 1483
Agréée par le Ministère de la Jeunesse
et des Sports (n°95 V.O. 432 JEP)

OBLIGATION DU PROFESSEUR

Il devra informer les adhérents sur toutes les règles mises en place pour le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
Il portera un masque et une visière et maintiendra la distanciation réglementaire vis-à-vis des adhérents soit 1 mètre.
Il utilisera ses propres outils
Il assumera la désinfection du local avant le début de chaque cours
Il viendra chercher et raccompagner les élèves au rez de chaussée
Il viellera au respect des gestes barrières et des distanciations physiques

AMENAGEMENT DES SALLES ET NETTOYAGE DES LOCAUX

Les salles seront aménagées pour accueillir au maximum 8 élèves.
Les tables, les chaises, les points contacts et le matériel pédagogique seront nettoyés et désinfectés avant et après chaque utilisation avec des détergents-désinfectants conforme aux normes en vigueur.
Les portes et les fenêtres resteront ouvertes pour assurer une ventilation pendant toute la durée du cours.
La poubelle sera vidée après chaque session.

Nous comptons sur la responsabilité et le civisme de chacun pour que la saison commence dans de bonnes conditions.
Cordialement

La présidente
Yveline Barathieu

Je soussigné..... Adhérent à l'association atteste avoir pris connaissance du protocole et approuve son contenu.

A Cormeilles, le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »